



BERRI IMMOBILIER

BARÈME D'HONORAIRES DE LOCATION

LOCATAIRE

Location vide ou meublée: Loi du 6 juillet 1989

12 € TTC/m² comprenant les honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction du bail.

+ 3 € TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

PROPRIÉTAIRE

12 € TTC/m² comprenant les honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction du bail

+ 3 € TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

Berri Immobilier - 38, rue de Berri - 75008 Paris

Tél : 01.43.59.29.71 www.berri-immobilier.com

